



Pacte mondial des Nations unies - Communication sur le progrès 2010

Déclaration du Président du Directoire

Vivendi est fier d'être signataire du Pacte mondial des Nations unies. La présente communication sur le progrès permet de mettre en évidence le lien entre notre rapport d'activité et de développement durable et les dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Vivendi, qui a considérablement investi et innové au cours de ces dernières années, s'impose aujourd'hui comme un leader mondial de la communication et du divertissement. Ce positionnement implique que, dans la totalité de sa sphère d'influence, Vivendi contribue à l'application des droits humains par son activité de production et de distribution de contenus et son offre de services. Les métiers du groupe jouent, en effet, un rôle majeur pour renforcer le lien social et nourrir le dialogue interculturel.

Aussi pour promouvoir sa vision du développement durable, Vivendi veille-t-il à faciliter l'accès au savoir, à combler le fossé numérique, à encourager l'expression des talents, à favoriser la participation à la vie culturelle et l'esprit d'ouverture entre les peuples et les générations.

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Bernard Lévy". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Jean-Bernard Lévy,
Président du Directoire

Paris, le 10 mars 2010

Les dix principes du Pacte mondial

Leur mise en œuvre au sein de Vivendi

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et

- Vivendi contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs.

=> Vivendi poursuit des actions de dialogue avec les parties prenantes et réunit régulièrement collaborateurs et représentants de la société civile autour des enjeux de développement durable et de la promotion des droits de l'homme.

Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :

✕ Vivendi a organisé la première édition du Séminaire développement durable les 14 et 15 janvier 2010, réunissant 70 participants et intervenants représentant la société civile et les métiers du groupe dans le monde.

Ce séminaire a été l'occasion de rappeler les principaux axes de la politique de développement durable de Vivendi, puis d'entendre les parties prenantes - investisseurs, agences de notation, experts, universitaires, représentants d'ONG - exprimer leurs attentes et les axes de progrès pour le groupe. Par ailleurs, les filiales ont apporté leurs témoignages illustrant ainsi l'intégration des enjeux de développement durable dans leur activité.

Une part importante des débats a été consacrée aux enjeux spécifiques (promotion de la diversité culturelle, protection et accompagnement de la jeunesse, partage des connaissances) reconnus comme stratégiques par les parties prenantes et bien maîtrisés au niveau du groupe.

Au cours de ce séminaire, en effet, les représentants de la communauté financière et des agences de notation extra-financière ont bien souligné que la prise en compte des enjeux spécifiques dans la stratégie du groupe positionnait Vivendi comme leader en matière de développement durable dans son secteur d'activité.

D'autres enjeux de développement durable stratégiques, tels que la gestion du capital humain, la protection des données personnelles ou le respect des droits humains dans les relations fournisseurs, ont été traités au cours de ces journées.

✕ Vivendi a participé à plusieurs rencontres pour présenter sa contribution à la promotion des droits humains par son activité de production et de distribution de contenus et par son offre de services.

La Direction du développement durable de Vivendi est ainsi intervenue dans un cadre universitaire et notamment à New York University devant les étudiants du département "Media, Culture et Communication", à l'occasion de rendez-vous professionnels tels que l'université d'été du MEDEF ou le Forum d'Avignon, ou encore lors de rencontres internationales telles que le Women's Forum Global Meeting. Elle intervient également dans le cadre de formations internes (INSEAD, partenaires sociaux...).

✕ Vivendi organise régulièrement des comités développement durable.

Cf chapitre sur le dialogue avec les parties prenantes (p.52-55) du Rapport d'activité et de développement durable 2010

	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi défend le respect de la diversité culturelle en tant qu'élément essentiel de la promotion et de la protection universelles des droits de l'homme, et partage ainsi la vision de l'UNESCO qui, dans sa Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles entrée en vigueur en mars 2007, affirme que la diversité culturelle est "un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations". 	
	<p>=> Vivendi a identifié dès 2003 la promotion de la diversité culturelle comme l'un de ses enjeux spécifiques de développement durable et contribue à valoriser la richesse ainsi que la variété de ses contenus et de leurs formes d'expression.</p>	
	<p>Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌘ UMG encourage la diversité des répertoires musicaux et la promotion des artistes locaux (plus de 50 labels musicaux, plus de 60% du chiffre d'affaire réalisé par les talents locaux dans un périmètre de 56 pays) ⌘ La diversité des expressions cinématographiques est un des piliers du Groupe Canal+ qui s'attache à financer et à diffuser des œuvres variées, à soutenir des premiers films et des coproductions internationales (notamment <i>Cœur de Lion</i> de Boubakar Diallo en 2009 ou <i>La Machine Volante</i> de Krzysztof Ptak, film d'animation inspiré de la musique de Frédéric Chopin réalisé à l'occasion du 200ème anniversaire de naissance du célèbre compositeur). 	<p>Cf chapitre sur la promotion de la diversité culturelle (p.70-73) et les indicateurs spécifiques (p.82) du Rapport d'activité et de développement durable 2010</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi doit concilier le développement d'offres de contenus et de services favorisé par les nouvelles technologies et la protection des jeunes publics face à des usages ou des comportements qui peuvent leur être préjudiciables. 	
	<p>=> Vivendi a identifié dès 2003 la protection de la jeunesse comme l'un de ses enjeux spécifiques de développement durable et contribue à évaluer l'impact de ces offres de produits et services sur les jeunes publics en termes d'opportunités ou de risques, et à appréhender les approches générationnelles des pratiques culturelles et médiatiques.</p>	
	<p>Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌘ SFR adhère aux recommandations de l'UDA (Union des annonceurs) et s'interdit toute publicité, tout marketing agressif vis-à-vis des enfants avant le collège (publicité médias, offres adaptées, mobiles pour enfants...) ⌘ Activision Blizzard promeut les mesures d'autorégulation mises en place par différents organismes professionnels des jeux à travers le monde. 	<p>Cf chapitre sur la protection de la jeunesse (p.66-69) du Rapport d'activité et de développement durable 2010</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi s'engage à promouvoir le partage des connaissances et l'accès aux nouvelles technologies qui participent du "droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent" définit à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. 	
	<p>=> Vivendi a identifié dès 2003 le partage des connaissances comme l'un de ses enjeux spécifiques de développement durable et contribue à fournir des contenus de qualité et pluralistes destinés à satisfaire des publics vastes et divers, et à faciliter l'accès à ces contenus et aux nouvelles technologies pour tous.</p>	

	<p>Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :</p> <p>✘ Le Groupe Canal+ revendique le choix de programmes novateurs, de prises de position humanistes et d'intégration du regard international sur les chaînes et bouquets satellites du groupe (célébration de la Journée mondiale de la paix par le Groupe Canal+ qui a proposé, le 21 septembre 2009, une programmation spéciale à ses abonnés: diffusion du film <i>Valse avec Bashir</i>, de Ari Folman, César du meilleur film étranger 2009, suivi du documentaire réalisé par Jeremy Gilley, <i>La paix, le jour d'après</i>, et retransmission d'un concert exceptionnel de l'association « Peace one day »).</p> <p>✘ Le groupe Maroc Telecom participe activement à la réduction de la fracture numérique dans les pays où l'opérateur est présent et a notamment déployé 22 000 km de fibres optiques au Maroc.</p>	<p>Cf chapitre sur le partage des connaissances (p.74-77) du Rapport d'activité et de développement durable 2010</p>
<p>2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme</p>	<p>● Vivendi s'engage à soutenir et appliquer les principes fondamentaux dans les domaines des droits de l'homme et entend associer ses fournisseurs et prestataires au respect de ces principes.</p> <p>=> Vivendi a formalisé ses engagements en matière de droits de l'homme dans son Programme de Vigilance qui établit et définit les règles de conduite du groupe. Le respect de ces règles de conduite est une condition d'appartenance à Vivendi et leur mise en place fait l'objet d'un rapport d'évaluation au sein des entités du groupe établi chaque année par le Secrétariat général et remis au Comité d'audit.</p> <p>Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :</p> <p>✘ En 2009, une nouvelle clause de développement durable s'appuyant sur les principes du Pacte mondial a été communiquée à toutes les filiales du groupe pour associer leurs principaux fournisseurs au respect de ces principes.</p> <p>✘ La Direction de l'Audit interne et la Direction du développement durable de Vivendi ont mené une démarche commune qui a permis la mise en place en 2009 d'un questionnaire basé sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies destiné aux principaux fournisseurs de ses filiales.</p>	<p>Cf chapitre sur nos enjeux économiques (p.56-59) du Rapport d'activité et de développement durable 2010 et Programme de vigilance www.vivendi.fr/vivendi/Programme-de-vigilance</p>
<p>Droit du travail</p>		
<p>3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;</p>	<p>● Vivendi s'engage à établir un dialogue social constructif avec les instances compétentes dans le respect de leurs prérogatives.</p> <p>=> Vivendi mène une démarche de dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux afin de favoriser l'échange et la collaboration au sein du groupe.</p> <p>✘ Vivendi informe régulièrement le Comité de groupe, le Comité d'entreprise du siège et l'Instance de dialogue social européen sur la stratégie du groupe, sa situation financière, sa politique sociale et les principales réalisations de chaque exercice.</p>	<p>Cf Document de référence 2010 (Section 1 Description du groupe, 5.2. Dialogue social)</p>

<p>4. l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire</p> <p>5. Abolition effective du travail des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi s'engage à soutenir et appliquer les principes fondamentaux dans le domaine des droits du travail et entend associer ses fournisseurs et prestataires au respect de ces principes. <p>=> Vivendi a fait du respect des droits sociaux, de la dignité et de la vie privée dans les conditions de travail une règle de conduite expressément formulée dans son Programme de Vigilance.</p> <p>⌘ Le respect de cette règle de conduite constitue une condition d'appartenance au groupe Vivendi, et est à ce titre examinée au sein du rapport d'évaluation annuel du Programme de Vigilance établi par le Secrétariat général dont l'édition 2009 a été remise au Comité d'audit le 24 février 2010.</p>	<p>Cf Programme de vigilance www.vivendi.fr/vivendi/Programme-de-vigilance</p>
<p>6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi affirme son attachement à la diversité dans le recrutement et à la lutte contre les discriminations qui constituent un facteur indispensable à la performance du groupe. <p>=> Vivendi a fait de la lutte contre toute forme de discrimination fondée sur des critères de sélection illégitimes tels que le sexe, l'âge, les mœurs, l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une nationalité, les handicaps, les opinions ou engagements religieux, politiques ou syndicaux, une règle de conduite expressément formulée dans son Programme de Vigilance.</p> <p>Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :</p> <p>⌘ Vivendi a créé en 2007 le Réseau des compétences de la diversité qui a porté sur l'insertion des travailleurs handicapés en 2009 et sur « La place des femmes dans les instances de décision » en 2008.</p> <p>⌘ SFR est un acteur engagé dans la promotion de l'égalité des chances et mène de nombreuses et fructueuses opérations destinées à favoriser l'accès des jeunes issus de quartiers sensibles à l'emploi (partenariat avec Mozaïk RH, association de recrutement et de conseil en Ressources Humaines spécialisée dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité).</p> <p>⌘ Canal+ a été élu meilleur élève 2009 du rapport du Club Averroes sur la diversité dans les médias: « Parmi les bons élèves de l'année 2009, on retrouve toujours Canal+ en tête. La chaîne privée conjugue la diversité avec beaucoup de naturel et d'aisance » Rapport 2009 du Club Averroes.</p> <p>⌘ GVT promeut depuis 2005, avec l'Institut Salesiano, l'insertion d'étudiants défavorisés dans la vie professionnelle.</p>	<p>Cf chapitre sur nos enjeux sociaux (p.60-63) du Rapport d'activité et de développement durable 2010 et Programme de vigilance www.vivendi.fr/vivendi/Programme-de-vigilance</p>
<p>Environnement</p>		
<p>7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi défend le respect de l'environnement et prend pleinement en compte sa responsabilité dans ce domaine, bien qu'évoluant dans des secteurs d'activité relativement peu exposés aux risques environnementaux. <p>=> Vivendi a fait du respect de l'environnement une règle de conduite expressément formulée dans son Programme de Vigilance et a également mis en place en 2000 un Programme de conformité aux normes d'environnement, de santé et de sécurité au travail ainsi qu'une Charte environnement, applicables au sein du groupe.</p>	

<p>8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;</p> <p>9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Quelques exemples concrets mais non exhaustifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌘ Vivendi a obtenu en 2009 la certification EMAS (eco management and audit scheme) pour son siège au titre de sa démarche en matière environnementale (mise en place d'un Système de Management Environnemental, SME). ⌘ SFR et Maroc Telecom mènent une veille rigoureuse et structurée en matière de santé et téléphonie mobile et appliquent toutes les mesures adaptées et recommandées au nom du principe de précaution. ⌘ SFR est le premier opérateur à avoir mis en place dès fin 2003 un dispositif de collecte et de recyclage des mobiles usagés d'envergure dans l'ensemble de ses points de vente et a lancé en 2009 les cartes SIM éco-conçues qui devrait réduire de moitié l'empreinte environnementale des cartes SIM. ⌘ Maroc Telecom a recours depuis plusieurs années à l'énergie solaire pour alimenter les stations de base situées dans les zones rurales non encore électrifiées (150 antennes fonctionnant à l'énergie solaire dénombrées à fin 2008 dans les régions éloignées) et investit massivement dans cette technologie propre dans le cadre du programme national PACTE pour le désenclavement des localités rurales dont il a la charge à hauteur de près de 80%. 	<p>Cf chapitre sur nos enjeux environnementaux (p.64-65) du Rapport d'activité et de développement durable 2010 et Programme de vigilance www.vivendi.fr/vivendi/Programme-de-vigilance</p>
<p>Lutte contre la corruption</p>		
<p>10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris de fonds et les pots-de-vin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vivendi s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes et à veiller au respect de ce principe par ses fournisseurs et prestataires dans tous les pays où le groupe est présent. <p>=> Vivendi a fait de la lutte contre la corruption et du refus de tout avantage indu, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, dans le but d'obtenir un traitement de faveur, une règle de conduite expressément formulée dans son Programme de Vigilance.</p> <p>⌘ Le respect de cette règle de conduite constitue une condition d'appartenance au groupe Vivendi, et est à ce titre examinée au sein du rapport d'évaluation annuel du Programme de Vigilance établi par le Secrétariat général dont l'édition 2009 a été remise au Comité d'audit le 24 février 2010.</p>	<p>Cf Programme de vigilance www.vivendi.fr/vivendi/Programme-de-vigilance</p>